



Nîmes, le 12/01/2017

L'ARLESIENNE

Suite à notre entretien du 14 septembre dernier avec Monsieur le Préfet du Gard concernant les indemnités de nos carences ambulancières, nous étions conviés ce 6 janvier pour une seconde réunion de travail.

Nous devons assister à la présentation de tous les documents demandés par le Préfet auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Etaient présents le Président Pissas et son directeur de Cabinet, le Colonel Simonet et le DDA, le Professeur Delacoussay représentant le SAMU, SUD, FA et Avenir Secours.

Quelle ne fut pas notre **surprise** de constater l'absence « excusée » de l'Agence Régionale de Santé !

Cette réunion était pourtant prévue depuis plusieurs mois... Cette incompatibilité d'agenda soudaine semble plutôt témoigner de leur volonté à éviter la rencontre, pourtant demandée par le Préfet.

Nous devons, en complète concertation, poser la première pierre d'une nouvelle convention financière en mettant en corrélation les sommes versées dans le cadre des carences ambulancières pour tous les autres SDIS de la région.

Sur le fond, à défaut de faire une proposition sérieuse, l'ARS voudrait essayer d'uniformiser les remboursements au niveau régional, ce qui ne correspond pas complètement à nos attentes surtout si les situations sont diamétralement opposées entre départements.

Comme l'ARS nous l'a déjà prouvé, nous pensons qu'ils freinent volontairement l'avancée du dossier et, cette fois, nous n'attendrons pas autant de temps que la dernière fois pour nous déplacer dans leurs locaux !

Pompiers du Gard, en ce qui concerne la possible prise en charge des carences, il faut que nous nous mobilisions tous pour qu'effectivement elles puissent être comptabilisées et que nous ayons des chiffres indiscutables.

Pour ce faire nous proposons :

- Une procédure simplifiée pour pouvoir requalifier une carence
- Une vérification immédiate avec accord sous douze heures entre le SSSM et la régulation du 15, suivi d'une réponse au chef d'agrés.
- Evidemment une définition claire et sans équivoque des carences « requalifiables »
- Nous appelons à la responsabilité et au sérieux de tous pour pouvoir faire remonter les dysfonctionnements

Une prochaine réunion doit se tenir en Mars et nous voulons croire en la capacité de Monsieur le Préfet d'obtenir de l'ARS qu'elle réponde et assume sa part de responsabilité sur ce sujet qui fait consensus sur pratiquement l'ensemble des personnes présentes ce 6 janvier dernier.

D'autre part, lors de cette même réunion, le Préfet nous informait de la mise en place d'une astreinte assurée par une ambulance de la Croix Rouge au CHU de Nîmes. Elle devrait prendre en charge les carences ambulancières.

Cependant, nous devons rester vigilants quant à leur véritable utilisation car nous ne laisserons pas la porte ouverte :

- à un obstacle dans la continuité du service public.
- ni à une couverture partielle de cette permanence.

Il paraît évident que cette proposition ne réglera pas les carences sur tout le reste du département.

Le Syndicat SUD reste mobilisé et attentif aux suites à donner !

La Coordination